



SION

RAPPORT

de la Commission sociale et culturelle

au

CONSEIL GENERAL

concernant

le projet de budget de l'exercice 2025 de
la Ville de Sion

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La commission sociale et culturelle s'est réunie à 4 reprises pour l'examen du projet de budget de l'exercice 2025 de la Ville de Sion, après la présentation générale du 15 octobre 2024. La commission a tenu une séance en présence de M. Patrick Dondainaz, responsable de la comptabilité générale, et de M. Philippe Varone, Président de la Municipalité, le 14 novembre 2024 pour la communication des réponses aux questions écrites.

La commission leur adresse, ainsi qu'à leurs collaborateurs, ses remerciements les plus chaleureux pour les explications et les informations fournies. Pour l'examen du projet de budget 2025, la commission a siégé dans la composition suivante :

Président : Mirailès Christian

Vice-président : Reist Martin

Rapporteur : Perruchoud Stéphanie

Membres : Abou El Ainin Samy
Berthod Julien
Bornet-Studer Ruth
Duroux Christophe
Mukuna Gabriel Akanga
Neves Luis
Pfister Brigitte
Rey Edouard

Suppléants : Chevrier Raphaël
Frily Gabrielle
Mabillard Jean-Paul
Schertenleib Pierre

1. Entrée en matière et vote d'entrée en matière

Le projet de budget 2025 de la Municipalité a été examiné dans le détail par la commission en se concentrant principalement sur les postes liés au domaine social et culturel comme le prévoit le règlement du Conseil général.

L'examen a porté sur l'ensemble des rubriques du compte de fonctionnement et du compte des investissements, et plus particulièrement pour les comptes des dicastères Éducation et Culture, Affaires sociales et Sport, jeunesse et loisirs.

La commission sociale et culturelle, à l'unanimité des 11 membres présents, propose au Conseil Général d'accepter l'entrée en matière concernant le budget 2025 de la Municipalité de Sion.

Document de travail à l'usage du Conseil général

2. Analyse des divisions administratives

Dicastère 0

Dicastère 1 : Administration générale & Finances

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
1	Fonct.	115.313 2	Prestations de services de tiers	46

Question 1

La CSC aimerait connaître le détail des prestations lié à l'accompagnement des experts externes et spécialistes pour le recrutement des deux chefs service ?

Réponse

Le coût de l'accompagnement par une entreprise externe est de 5000.- TTC par candidat. Il recouvre la participation à un premier entretien d'embauche, un assessment d'une journée entière, la rédaction du rapport d'assessment et des préconisations ainsi que la présence à un deuxième entretien.

Les assessment ne sont utilisés que pour les personnes retenues à l'issue du premier entretien. Cela correspond généralement à 2, 3 ou 4 candidats au maximum. La vision externe au travers d'un assessment nous permet d'affiner et de légitimer encore plus les décisions prises par le conseil municipal. Il est nécessaire pour le bon fonctionnement de la Ville de ne pas se tromper lors de ces recrutements si spécifiques. A savoir qu'un recrutement adapté coûte l'équivalent d'un an de salaire. A cet effet, les compétences complémentaires externes couplées à celles internes nous permettent d'assurer un recrutement pointu et avec une vision plus large et complète

Remarque

La CSC remercie la Municipalité pour l'explication de ce processus, développé en détail lors de la séance avec Monsieur le Président Philippe Varone.

Dicastère 2 : Economie & Tourisme

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
2	Fonct.	260.313 0	Prestations de services de tiers	63

Question 2

La CSC aimerait connaître les raisons de la fin de l'exploitation du petit train de la part de la Commune et savoir s'il existe un projet de remplacement ?

Remarque: Vis-à-vis de la population sédunoise, la suppression d'activités traditionnelles, ou devenues traditionnelles, telles que le cortège officiel du 1^{er} août permettant de rendre visible annuellement les associations et différentes communautés de notre commune, la fin de l'utilisation des feux d'artifices le 1^{er} août ou encore du petit train à Sion nous inquiète fondamentalement. Outre le fait de connaître les raisons de ces suppressions-changements, serait-ce possible, dans la perspective du futur, d'être au courant de ces changements avec antériorité ?

Réponse

L'arrêt définitif de l'exploitation du train touristiques résulte de plusieurs éléments.

Fin 2023, CarPostal SA a souhaité arrêter l'exploitation du train touristique et se concentrer sur son cœur de métier, les transports publics. Parallèlement, après plus de dix ans d'exploitation le train arrivait quant à lui en bout de course. Sa vétusté occasionnait des pannes et des frais supplémentaires. Pour continuer l'exploitation du train touristique, il était donc nécessaire d'une part, d'investir pour acheter du nouveau matériel et, d'autre part, de trouver un nouvel exploitant.

Avant de se déterminer sur ces éléments, la Ville a interpellé Sion Tourisme SA pour connaître la pertinence du train touristique comme outil de promotion touristique. Les éléments suivants ont été mis en exergue par les acteurs touristiques.

- La fréquentation étant en baisse constante depuis plusieurs années, ce produit ne répond vraisemblablement plus à une demande du public.
- Le fait que Sion est une ville qui se visite facilement à pied et que les principaux points d'intérêt touristiques sont à distance de marche les uns des autres ainsi que de la gare et des parkings ne favorisent pas l'attractivité du train.
- L'instauration de rues piétonnes ou à circulation modérée ainsi que les contraintes dues à la circulation dans le centre historique, notamment à la rue des Châteaux et la nécessité de trouver un itinéraire alternatif le vendredi, ne favorisent pas une exploitation fluide.
- Le matériel roulant lui-même ne semble plus être tout à fait dans l'air du temps.

- D'un point de vue touristique et économique, il est plus intéressant que les visiteurs se déplacent en ville à pied de façon à pouvoir s'arrêter où bon leur semble, manger ou prendre un verre dans un restaurant ou encore faire quelques achats dans les commerces du centre, ce qui est d'ailleurs le cas le reste de l'année, hors des deux mois d'exploitation du train.

En conclusion, les acteurs du tourisme sédunois sont d'avis que le train touristique a fait son temps et ne souhaitent pas prolonger son exploitation. Le remplacement par un autre train ou une autre alternative n'est pas nécessaire selon eux.

Fort de ces éléments, le conseil municipal a donc été décidé de ne pas poursuivre l'exploitation du train touristique.

Remarque

La CSC a pris bonne note des raisons qui ont amené la Municipalité à prendre la décision de cesser l'utilisation du petit train à Sion. Néanmoins, à cet égard, la commission relève quelques points d'attention par rapport aux prises de décision concernant la cessation, voire l'adhésion à des objets ayant un impact dans les domaines du social et du culturel à Sion et à la place de la commission sociale et culturelle du CG dans ces processus :

1. Les membres de la CSC en tant qu'élus représentatifs des citoyens pour les objets ayant un lien avec les domaines du social et du culturel, souhaitent être sollicités au préalable lors d'une prise de décision ayant trait aux objets susmentionnés, particulièrement lorsque l'adhésion ou la cessation d'un de ces objets a un impact durable au niveau social et culturel dans la société.
2. La CSC a soulevé également, durant la session avec Monsieur le Président, la cessation du cortège du 1^{er} août. Dans la mesure du possible, les membres de la commission sont unanimement d'avis que les activités qui composent le paysage culturel et touristique de la Commune doivent être maintenues. Le cas échéant, ce type de décisions, ayant potentiellement un impact au niveau social et culturel, doit être pris en concertation, voire en dialogue, avec les élus, représentants par voie démocratique des citoyennes et citoyens.
3. La CSC est d'avis que la Municipalité doit promouvoir des objets et activités qui n'ont pas nécessairement un facteur de rendement comme le maintien d'un petit train touristique ou d'un cortège où les sociétés locales peuvent se faire connaître.

Dicastère 3 : Education & Culture

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Invest.	320.363 6	Le Spot	256

Question 3

Pourrait-on connaître le détail d'une telle augmentation ?

Réponse

L'augmentation de la ligne comptable du Spot comprend prioritairement un transfert des frais d'exploitation (charges d'électricité, eau, gaz). La Ville couvrait ces charges sur les budgets précédents via une autre rubrique budgétaire. Par souci de transparence, les frais d'exploitation du Spot sont imputés au Spot dès le budget 2025. Il s'agit d'une clarification du modèle de soutien aux partenaires culturels importants de la Ville. Les autres structures (Ferme-Asile et Port Franc) prennent déjà en charge leurs frais d'exploitation qui sont compris dans le montant de la subvention de la Ville. L'augmentation du soutien au Spot comprend aussi un montant de soutien aux activités estivales du Spot que la Ville souhaite pérenniser.

Remarque

La CSC remercie la Municipalité pour sa réponse et son souci de transparence.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Inv.	320.363 6	Pôle musique	255- 256

Question 4

Comment a été calculé la mise à disposition des locaux ? Comment s'explique l'écart entre les anciens loyers et ceux liés au nouveau pôle ? Y a-t-il des frais subsidiaires ?

Réponse

Le loyer a été calculé sur la base du montant de l'investissement consenti par la Ville (pour sa part, soit : EJMA, Conservatoire cantonal, Sion Violon Musique, Harmonie Municipale), avec un loyer imputé à 4% de son investissement net. Le montant du loyer s'élève ainsi à Fr. 460'000.- (11'500'000.- x 4%). L'augmentation constatée vis-à-vis du montant initial provient du crédit complémentaire de Fr. 3'583'830.- net pour la Ville octroyé par le conseil général en juin 2023.

Remarque

La CSC remercie la Municipalité pour cette explication détaillée.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Inv.	320.363 6	Aides casuelles	257

Question 5

Pourrait-on connaître le détail de ces aides ? Comment fonctionnent ces aides casuelles ? Comment l'enveloppe est-elle gérée ?

Réponse

Les aides casuelles sont une rubrique qui fusionne deux rubriques existantes, l'aide à la création artistique (Fr. 250'000.-) et l'aide à l'animation culturelle (Fr. 50'000.-). Ces demandes de subventions ponctuelles sont traitées tout au long de l'année par la commission consultative de la culture. Les deux dispositifs de soutien sont distincts : le soutien à la création artistique est destiné en priorité aux créations d'artistes professionnels et le soutien à l'animation culturelle concerne les projets qui assurent un rôle essentiel dans l'animation de la vie culturelle associative sédunoise. Les critères de soutien sont publics et se trouvent sur le site de la ville. Le document qui fait foi se nomme

« Dispositions générales pour l'attribution de subventions ponctuelles ». Les demandes parviennent à la commission culturelle via le « Formulaire de demandes de soutien »:

https://www.sion.ch/_docn/2678296/Formulaire_de_demande_de_subventions.pdf

https://www.sion.ch/_docn/5244277/Attributions_subventions_ponctuelles_-_dispositions.docx.pdf

Tous les soutiens délivrés sont publics et publiés dans le cadre du rapport de gestion de la Ville de Sion

Remarque

La CSC remercie la Municipalité pour l'explication de ce processus et pour l'ajout du document concernant les « Dispositions générales pour l'attribution de subventions ponctuelles ».

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Inv.	320.36.3 6	CARNAVAL	256

Question 6

La CSC apprend avec satisfaction l'attribution de cette augmentation. Pourrait-on en connaître le détail ?

Le Carnaval de Sion bénéficie d'un soutien exceptionnel de 50'000.- dans le cadre des 50 ans de la manifestation.

Remarque

Les membres de la CSC ont pris bonne note de ce soutien exceptionnel de Fr. 20'000.- pour les 50 ans de la manifestation.

Dicastère 4 : Affaires sociales

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
3	Fonct.	400.363 6	Subventions aux organisations privées à but non lucratif	93

Question 7

La CSC a pris avec satisfaction de l'augmentation de la subvention accordée à Pro Senectute :

- Quels sont les critères pris en compte par la Ville pour accorder cette subvention ?
- Sur quoi se base-t-on pour accorder une subvention en général ?
- Y a-t-il des associations qui se sont vues refuser des subventions ? Et sur quels critères ?
- Y a-t-il un règlement pour l'attribution de ces subventions ? Est-ce que les critères d'attribution de subvention varient d'un dicastère à l'autre ?
- Y a-t-il des subventions accordées qui n'apparaissent pas dans ce tableau ?

Réponse

La subvention accordée à Pro Senectute a été adaptée en raison de l'augmentation du soutien social de cette Fondation auprès des seniors séduinois.

Les demandes déposées sont examinées attentivement par la commission sociale au regard des critères principaux suivants. S'agit-il d'une demande déposée par une association reconnue avec des activités organisées, planifiées et qui offre des prestations de qualité ? La Ville est-elle en accord avec les valeurs soutenues ? La requête vise-t-elle à soutenir un besoin clairement exprimé qui compléterait la couverture, le tissu ou la protection sociale existante ? L'association intervient-elle dans la Ville de Sion ?

La subvention est proportionnelle au besoin, au projet exprimé, et au rapport entre le budget global de l'association et les limites des montants disponibles.

Les soutiens sont versés à des associations qui soumettent des projets économiquement viables, politiques responsables et socialement équitables. Les demandes nécessitent l'approbation formelle du conseil municipal. La municipalité peut décider que la subvention fasse l'objet d'une convention de subventionnement. Il n'existe pas de règlement mais le service s'appuie sur un

document interne qui fixe le cadre de l'octroi et du suivi des subventions. Cela garantit ainsi une gestion transparente et ordonnée des subventions. Le service des affaires sociales octroie deux formes de subventions : annuelles et casuelles. Les demandes de subventions casuelles sont recensées dans le tableau sous la rubrique autres subventions. Il est possible qu'une demande soit refusée lors de non-disponibilité budgétaire ou si elle ne répond pas aux critères établis. Les conditions spécifiques d'octroi de subventions varient d'un dicastère à l'autre car chaque service vise des objectifs et besoins différents. Cette personnalisation permet de cibler le soutien de manière efficace et équitable pour l'intérêt public.

Remarque

La CSC remercie la Municipalité pour ces informations utiles, transparentes et détaillées concernant l'attribution de subventions ponctuelles aux associations locales à caractère social.

Merci également pour le document interne joint postérieurement et qui décrit le processus total depuis la requête jusqu'à l'attribution de la subvention.

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>Page</i>
4	invest	402.363 6	Crèche St-Léo	259

Question 8

Est-il possible d'avoir accès à la convention mentionnée en page 259 ? A ce jour y a-t-il encore des enfants sédunois qui bénéficient de la crèche de St-Léonard ?

Réponse

Vous trouverez en annexe la convention mentionnée en page 259. A ce jour, 8 enfants sédunois sont pris en charge par la crèche de St-Léonard avec des fréquentations très variées.

Remarque

La CSC a bien reçu ce document et remercie la Municipalité pour sa réponse.

Dicastère 5 : Sécurité publique

Dicastère 6 : Travaux publics & Environnement

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
6	Fonct.	602	Cours d'eau et canaux	127

Question 9

Est-ce que le changement prévu par le Conseil d'Etat par rapport au réaménagement du Rhône (3) aura un impact quant au développement du projet Ronquoz 21 et sur le reste du territoire sédunois ?

Réponse

A notre connaissance, il n'y aura aucun réaménagement du Rhône dans le secteur Ville de Sion autre que celui connu à ce jour. En conséquence, il n'y a aucun impact sur le développement du projet de Ronquoz 21.

Remarque

La CSC a pris bonne note des précisions données durant la séance avec Monsieur le Président où il a été signifié aux membres le projet d'érection d'une bute pour protéger le futur quartier de Ronquoz 21.

Dicastère 7 : Bâtiments et constructions

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
7	Fonct.	700.313 2	Honoraires experts et spécialistes	149

Question 10

Est-ce que la commission consultative vieille-ville est une commission permanente ? Comment fonctionne-t-elle ? Peut-on connaître la nature des « mandats divers » ?

Réponse

La commission consultative vieille ville est une commission permanente qui préavise les demandes d'autorisation sur les secteurs vieille ville, villages et hameaux, ainsi que les objets bénéficiant d'une protection au titre de l'inventaire du patrimoine extra muros. Elle est sollicitée au début du projet (annonce d'intention, art. 96, 96bis et 97 RCCZ), puis elle émet un préavis à l'intention du conseil municipal lors de la procédure d'autorisation de construire proprement dite.

Les mandats divers concernent des expertises ponctuelles (charpente, crépis, etc.) ainsi que des relevés, qui peuvent être effectués par des bureaux externes en fonction des compétences spécifiques requises.

Remarque

La CSC remercie la Municipalité pour cette réponse claire et détaillée.

Dicastère 8 : Urbanisme & Mobilité

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Invest.	856.506 0	Biens immobiliers	240

Question 11

Serait-il possible de prendre connaissance de la planification et des lieux de mise en œuvre des abris-bus ? D'un point de vue sécuritaire, les abris-bus seront-ils pourvus de passage piéton à proximité ?

Réponse

L'installation d'abribus est réalisée au cas par cas, selon les chantiers connexes et autres projets de réaménagements des espaces extérieurs. En ce sens, selon le contexte, la réalisation de nouveaux passages piéton peut être mise en œuvre.

Remarque

La CSC tient à souligner l'importance de veiller à la sécurité des personnes comme objectif principal de la Municipalité. Pour cela, la notion de « responsabilité juridique » ne doit pas être un prétexte à l'inaction. Les membres de la CSC encouragent donc les membres de la Municipalité à tout mettre en œuvre pour la sécurité des piétons, dans tout le territoire communal, en initiant des dialogues proactifs rapides et résolutifs avec les autres acteurs concernés (Canton, Confédération, sociétés).

<i>Division</i>	<i>Comptes</i>	<i>num. rubrique</i>	<i>Titre</i>	<i>page</i>
8	Invest.	856.363 4	Subventions aux entreprises publiques	264

Question 12

Pourrait-on connaître le détail du montant alloué à Mobiquartier ? Quel est la nature de ce projet ?

Réponse

Le projet est en cours de développement. À ce stade préliminaire (le concept n'est pas arrêté définitivement), il est prévu de mettre en place un service de transport à la demande pour les seniors, dans un secteur pilote de Sion (Uvrier), en

s'appuyant sur le réseau des taxis sédunois. La Ville de Sion subventionne les courses pour diminuer les montants pris en charge par le client. Ce service porte-à-porte a pour objectif de renforcer la mobilité des seniors, avec une offre plus adaptée et sur mesure, pour leur permettre de renforcer leur autonomie et de pallier aux problèmes de correspondances en transports publics ou d'éloignement des arrêts de transports publics ; il est mené en partenariat avec le service des affaires sociales. Il s'agit d'un test, la suite du service et sa pérennisation dépendront des résultats.

Remarque

Les membres de la CSC ont reçu avec enthousiasme l'explication de ce projet qui devrait avoir un impact bénéfique sur la mobilité des personnes à mobilité réduite. La CSC encourage donc le développement de ce projet et attend les premiers résultats avant de se positionner de manière définitive sur la faisabilité effective dudit projet.

Dicastère 9 : Sport, jeunesse & loisirs

Réponse

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
9	Invest.	900.363 6	Subventions aux organisations (RIV)	265

Question 13

Pourquoi ce montant réapparaît pour 2025 ?

Réponse

Car le Rallye a eu lieu en 2024 aussi à Sion (deux spéciales sur le territoire communale), avec une demande de soutien financier de la part des organisateurs et un soutien accordé (Fr. 5'000.-). Raison pour laquelle, à notre connaissance et pour l'heure, l'organisateur envisage de poursuivre avec des spéciales sur Sion et par conséquent adresser à la Ville une demande de subvention.

Remarque

La CSC a pris bonne note de cette réponse. Néanmoins, elle tient à rendre attentive la Municipalité de la nécessité d'informer correctement les habitants, notamment de la région montagneuse, pouvant être impactés potentiellement par le Rallye.

Division	Comptes	num. rubrique	Titre	Page
9	Invest.	906.363 6	Subventions aux organisations (aides casuelles)	265

Question 14

Pourrait-on connaître le détail de ces aides ? Comment fonctionne ces aides casuelles ? Comment l'enveloppe est-elle gérée ?

Les subventions casuelles, par définition, permettent de répondre, de cas en cas, à l'actualité des besoins/l'opportunité des moyens des organismes et des organisateurs. Le nombre d'entités sports à qui la Ville octroie une subvention est donc variable d'année en année, de l'ordre de 30 à 35 certaines années. Le nombre de bénéficiaires finaux se compte par plusieurs centaines voire milliers. Selon la nature de la demande, qu'ils soient sportifs, jeunes ou parents, il peut en effet s'agir de membres d'un club ou d'une association, de participants ou spectateurs d'une manifestation, d'utilisateurs d'une infrastructure nouvelle ou renouvelée, de bénéficiaires d'une offre ou d'une formation.

Comme son nom l'indique, il s'agit de « casuelles » projetées 18 mois à l'avance lors de l'élaboration du budget et destinées à rester agiles à l'égard des bénéficiaires et de leurs actualités/activités/besoins immédiats qu'il est impossible de prévoir à l'avance avec exactitude, tant au niveau de l'activité que du montant final.

Quelques exemples ces dernières années : participation à la réfection de l'éclairage des courts de tennis et des surfaces de jeu extérieures du TC Valère ; soutien au Cyclocross du Cyclophile sédunois ; Fêtes cantonales et nationales de jeunes lutteurs ; Tournoi international ITF de tennis ; Tournoi international de tennis en fauteuil roulant ; Coupes du monde FIS de snowboardcross, skicross et paralympic ; Fête cantonale de mini- gymnastes ; Tournoi international d'Echecs et diverses autres manifestations sportives dans le cadre d'anniversaires de clubs sportifs ou autres aides à de l'achat de matériels spécifiques de leurs activités sportives ; etc.

A noter que ces subventions sont de la compétence du Dicastère Sports, Jeunesse et Loisirs jusqu'à Fr. 10'000.-, au-delà, de la compétence du conseil municipal.

Chaque demande doit être adressée à l'Hôtel de Ville ou au Service afin d'être analysée sur la base d'un dossier complet comportant notamment, budget, comptes, bilan et statuts de l'association ainsi que le montant souhaité.

Quant aux critères, les montants sont octroyés à des sociétés/clubs de la commune ou des manifestations/animations/offres/etc. qui se tiennent sur tout ou en partie sur le sol sédunois, sur la base de critères précis définis par le Dicastère des Sports, Jeunesse et Loisirs, par exemples : l'impact sur la formation des jeunes, le développement possible du sport ou du club en question, l'image de la ville, les retombées économiques et touristiques estimées, etc...

Ledit dicastère se réunit au gré du rythme et des volumes de demandes lui parvenant.

Remarque

La CSC a pris bonne note de ces précisions et remercie la Municipalité pour les détails communiqués.

3. Conclusion de la commission et vote final

La commission sociale et culturelle a étudié le budget 2025 avec une attention particulière aux développements de projets culturels (DPC), d'une part, et aux soutiens dans le domaine du social (SDS), d'autre part.

En ce qui concerne les DPC, la commission sociale et culturelle félicite la Municipalité pour l'inauguration du pôle musique et est satisfaite de voir aboutir ce projet qui aura sans doute un impact positif dans notre Commune. Dans cette perspective, elle attend, avec le même enthousiasme, de voir aboutir les nouveaux espaces culturels annoncés les années précédentes (salles dédiées à la musique et au théâtre).

Au sujet des nouveaux espaces artistiques, la CSC s'inquiète de la bonne exploitation de la salle Noda. Certains membres ont exprimé des inquiétudes quant au caractère restreint (musique de chambre et conférences) de son exploitation et, par conséquent, à son impact au niveau social, culturel et économique. La CSC compte sur la créativité des professionnels engagés à cet effet et espère que le développement de Noda sera à la hauteur de l'investissement et des attentes citoyennes.

La CSC a pris connaissance avec intérêt du processus pour les demandes de subventions ponctuelles en faveur de projets culturels. Elle encourage les différents acteurs et actrices de ce domaine, notamment celles et ceux provenant de notre Commune, à réaliser leurs projets sur notre territoire en vue d'enrichir et de bénéficier le développement de la culture au niveau local.

Au niveau du SDS, la CSC tient à rappeler l'importance de maintenir des guichets ouverts dans les différents services publics dédiés à la population, et ceci afin de ne laisser personne en marge eu égard à l'accès de ces services. Le contact humain est un droit fondamental et, dans une commune à échelle humaine comme Sion, doit être maintenu et promu de manière prioritaire. A cet effet, la CSC sera particulièrement attentive à l'ouverture, retardée plusieurs fois, des guichets du Contrôle des habitants.

Par ailleurs, la CSC est inquiète de voir le nombre de jeunes en souffrance, signifié notamment par les dernières enquêtes de l'OFS, augmenter. La jeunesse, fragilisée par les circonstances de ces dernières années, mérite que l'on se soucie d'elle de manière particulière. La santé globale, physique et psychosociale des jeunes doit, par conséquent, être une priorité collective. C'est pourquoi, la CSC invite la Municipalité à développer des projets participatifs et créatifs qui visent particulièrement ce groupe de la population.


L'étude de ce budget a permis aux membres de la CSC de relever l'implication des différentes commissions et associations à caractère social, culturel ou encore touristique sollicitées par la Ville versus la non-implication de la CSC du Conseil général. La commission a été sollicitée 0 fois au cours de cette année 2024, hormis les études des comptes et du budget. Par ce rapport, la CSC revendique sa place dans le processus d'expertise concernant les développements des domaines touchant au social et au culturel. Elle tient à rappeler que son expertise n'est certes pas d'ordre professionnel, mais bien citoyen ; une place qui n'est pas à omettre dans les processus liés aux prises de décisions engageant une Commune de plus de 30'000 habitants. La CSC invite donc la Municipalité à réfléchir à cette place et à impliquer la commission à la hauteur de son engagement, en accord avec le choix démocratique des citoyens.

Pour terminer, la CSC réitère son souci, exprimé lors du Plenum pour l'élaboration du budget 2024, concernant le coût élevé des différents projets de la Ville et de son impact sur la dette par habitant. Dans ce contexte, des mesures de précaution et des discussions de fond devraient, à notre sens, avoir lieu avec les membres du Conseil général.

La commission sociale et culturelle remercie le Conseil municipal, les chefs de services et les collaborateurs de l'administration communale pour l'élaboration du budget 2025.

Compte tenu de l'examen effectué, la commission sociale et culturelle propose d'approuver, à l'unanimité des 8 membres présents, le budget 2025 de la Municipalité de Sion.

Le président :
Christian Mirailès



La rapportrice
Stéphanie Perruchoud



Sion, le 25 novembre 2024

Liste des présences				
Membres permanents	15.10.24	16.10.24	14.11.24	18.11.24
Abou El Ainin Samy	x	x	x	
Berthod Julien				
Bornet-Studer Ruth				
Duroux Christophe	x	x		x
Neves Luis		x	x	x
Mirailès Christian	x		x	x
Mukuna Gabriel Akanga	x	x	x	x
Perruchoud Stéphanie	x	x	x	x
Pfister Brigitte				
Reist Martin	x	x	x	x
Rey Edouard	x	x	x	
Membres suppléants				
Chevrier Raphaël	x	x	x	x
Frily Gabrielle	x	x	x	x
Mabillard Jean-Paul		x		
Schertenleib Pierre	x	x		
Total	10	11	9	8